



Résidence principale

Par Morgane26

Bonjour,

J'ai acheté une propriété en décembre 2022 dans la ville où je réside. Quelles démarches dois-je faire pour la déclarer aux impôts comme résidence principale alors que je vis toujours dans l'appartement que je loue jusqu'au 10 juin? (je dois faire des travaux dans cette maison).

Je pensais attendre ma déclaration en ligne pour le faire mais apparemment il faut que je le fasse au plus vite.

Merci d'avance pour vos réponses!

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous n'y habitez pas encore, ce n'est pas votre résidence principale.

Pour quelle raison êtes vous pressé ?

Par AGeorges

Bonjour Morgane,

Ce qui compte pour les impôts 2022, c'est l'endroit où vous habitez au 31.12.2022, et ce n'est pas votre propriété.

Quand et si vous aviez déménagé, vous aviez un mois pour faire la déclaration de nouvelle adresse aux impôts, aux banques, etc.

A priori, vous n'avez rien fait de cela, et donc, pour le traitement de vos IR de 2022, votre location sera encore votre résidence principale.

Du moment ensuite que vous déménagez pendant 2023, cette nouvelle propriété deviendra votre RP au 31.12.2023, avec les conséquences associées sur votre IR de 2023.

Pour ma part, comme il est trop tard pour 2022, je ne vois pas où il peut y avoir urgence.

Sauf erreur ou omission.